

50 ans d'actions pour la nature célébrés lors de la 18^e édition de « Sacrée Méouge »

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE



Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur vous donne rendez-vous à la fête « Sacrée Méouge » le **dimanche 19 octobre 2025** de 10h à 17h pour fêter deux événements majeurs :

→ Les 50 ans du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

→ L'inauguration de la Réserve naturelle régionale des Baronnies orientales, en présence d'Agnès ROSSI, Conseillère régionale, représentant Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France, des communes abritant la Réserve (Barret-sur-Méouge, Eourres, Salérans et Val-Buëch-Méouge), et du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

« Sacré Méouge » ce sont 6 kilomètres de la route des gorges de la Méouge fermés à la circulation des véhicules motorisés toute une journée. Place aux visiteurs à pied, vélo, trottinettes, rollers, sur des échasses, en poussettes... qui pourront parcourir dans une ambiance festive, familiale et étonnante ce site Natura 2000. C'est une occasion unique de (re) découvrir la Méouge, avec ses ressources naturelles

et humaines, avec tout au long du parcours, des animations et des surprises (ateliers, expositions, stands, concert, spectacle, randonnée...).

« La forêt fantastique » est le thème de cette année. Le Conservatoire animera un stand pour présenter ses missions et ses actions, notamment la préservation des vieilles forêts et le projet [Cœur de Sylve](#).

[Télécharger le programme et le parcours](#)

Une huitième Réserve naturelle régionale est née...

La Réserve naturelle régionale des Baronnies orientales couvre une surface de 970 hectares et s'étend sur quatre communes des Hautes-Alpes (05) : Barret-sur-Méouge, Eourres, Salérans et Val-Buëch-Méouge. Ces communes, ainsi que la Région Sud, le Parc naturel régional des Baronnies provençales et le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont œuvré à la création de cette

Réserve. Ce projet, s'inscrivant dans la stratégie régionale de la biodiversité, sera notamment voté par les élus régionaux lors de l'Assemblée Plénière de la Région du 17 octobre 2025.

Les Baronnies orientales sont un territoire riche de ses paysages et de son patrimoine naturel, un territoire authentique hérité d'une histoire naturelle (géologie, climat, biodiversité etc.) et humaine (pratiques sylvo pastorales anciennes), mais un territoire méconnu et fragile. Depuis une vingtaine d'années, le territoire a fait l'objet d'études naturalistes qui mettent en évidence la richesse faunistique et floristique de cette zone de montagnes.

La réglementation de la Réserve vise la préservation et l'amélioration des connaissances des milieux naturels, ainsi que le maintien des usages agricoles, pastoraux et cynégétiques.

Cette Réserve naturelle régionale est complétée par une zone tampon appelé périmètre de protection, sur les communes de Pourres et Barret-sur-Méouge, s'étendant sur une surface de 703 hectares. Ce périmètre permet de protéger le patrimoine naturel avoisinant la réserve tout en maintenant les activités humaines qui s'y exercent.

« Avec la création de cette nouvelle Réserve naturelle régionale des Baronnies orientales, la Région Sud affirme une fois encore son engagement pour l'environnement. Aux côtés de nos partenaires, nous garantissons la protection de notre patrimoine naturel pour les générations à venir. Faisons du Sud une terre exemplaire, riche de sa biodiversité et de son identité ! » déclare Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France.



Réserve Naturelle Régionale
BARONNIES ORIENTALES



Le Conservatoire d'espaces naturels en bref

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur est une **association à but non lucratif, d'intérêt général**. Il est à la fois agréé au titre de la protection de la nature dans un cadre régional et agréé « Conservatoire régional d'espaces naturels » par l'État et la Région Sud au titre de l'article L414-11 du Code de l'environnement. **Il a pour objectif la préservation du patrimoine naturel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Son action s'appuie sur une approche concertée au plus près des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des territoires. Il est **membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels** qui réunit 24 Conservatoires.

50 ans d'actions pour la nature

En 1975, le « Centre de recherches ornithologiques de Provence » fait son apparition sous l'impulsion d'un groupe de naturalistes passionnés. L'association change plusieurs fois de noms et adopte en 2014 celui de « Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur » dans le cadre d'une harmonisation du réseau national. Cinquante ans après sa naissance, le Conservatoire est toujours présent avec **des champs d'intervention qui se sont élargis et enrichis, une assise citoyenne renforcée et une reconnaissance de son professionnalisme et de son expertise**. Aujourd'hui, ses principales missions sont la connaissance de la biodiversité, la protection des espaces naturels et des espèces, la gestion de sites naturels, l'information et la sensibilisation du public, ainsi que l'animation et l'accompagnement des politiques publiques en faveur de la biodiversité. **Référence régionale en matière de préservation de la nature**, il est aujourd'hui porté par l'engagement de 57 salarié·es, plus de 800 adhérent·es, 600 bénévoles, et de nombreux partenaires. [Pour en savoir plus](#)

Contacts presse :

Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chargée de communication - Irène Nzakou - 04 42 26 74 31 ou 07 72 29 79 19

Responsable du Pôle Alpes du Sud - Lionel Quelin - 06 72 47 56 83

www.cen-paca.org - [Facebook](#)